



N° 074/2025

Arrêté

OBJET : EMPLACEMENT DE BENNES POUR LA BROCANTE DU 27 AVRIL 2025

La maire de Crécy-la-Chapelle,

VU les articles L. 2213-1 et L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que des bennes doivent être déposées sur différents sites de la commune en raison de l'organisation d'une brocante le dimanche 27 avril 2025,

ARRÈTE

ARTICLE 1^{er} Deux bennes vont être déposées sur la commune en raison de la brocante qui aura lieu le dimanche 27 avril 2025 aux emplacements suivants :

- Sur le parking de la rue Serret Monument 70,
- Sur le parking de la perception 5 rue du Général Leclerc

ARTICLE 2^{ème} Ces bennes seront installées le vendredi 25 avril 2025 et ce jusqu'au lundi 28 avril 2025.

ARTICLE 3^{ème} Les services techniques seront chargés de la mise en place de la signalisation et de l'affichage du présent arrêté 48 heures avant.

ARTICLE 4^{ème} Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut-être exercé devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 5^{ème} Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Crécy la Chapelle
- Police Municipale
- Centre de Secours
- Les services techniques

Pour extrait conforme, en mairie le 20 mars 2025

Acte rendu exécutoire le
Affichage le

02 AVR. 2025

02 AVR. 2025

Christine AUTENZIO
Maire

